

UR.

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE**Dossier DP 78362 26 00085**Déposé le : **20/07/2026**Affiché le : **23/07/2026**

Objet des travaux : **Façade Est sur rue : nettoyage de l'ensemble des parements ainsi qu'une réfection de la peinture à l'identique. Façade Ouest sur cour : mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur de 12 cm d'épaisseur avec ravalement, et réalisation d'encadrements et d'un soubassement. Réfection de la peinture des fenêtres et volets existants.**

Adresse du terrain : **16 route de Houdan
78711 Mantes-la-Ville**

Référence(s) cadastrale(s) : **AC331***Dossier suivi par :*

Vanessa APPATORE (01 34 01 24 43 /

vanessa.appatore@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

DESTINATAIRE :**SCI MARCHÉ 5****Mohamed BOUKELMOUN**

2 bis rue des Champs Bergers

78711 Mantes-la-Ville

**CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON-OPPOSITION
À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
délivré par le Maire au nom de la commune**

Le Maire de la commune de MANTES-LA-VILLE certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de la **SCI MARCHÉ 5**, représentée par **Mohamed BOUKELMOUN**, enregistrée sous le numéro **DP 78362 26 00085** pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus depuis le **20/08/2026**.

Le dossier a été transmis le 21/08/2026 au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du code de l'urbanisme.

A MANTES-LA-VILLE, le 20/08/2026

Le Maire de MANTES-LA-VILLE



Sami DAMERGY